

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue par conférence téléphonique, le vingt-troisième (23e) jour de juin 2020, à 17 h 30, sont présents : Monsieur le Maire Bernard Thompson, les conseillers et conseillères suivants : Madame Carole Hubert-Ruel, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay, Madame Helene Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Absent : Monsieur Marco Périgny, conseiller.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie téléphonique, Madame Denise Cossette, directrice générale agissant comme secrétaire de la séance.

Ce conseil formant quorum.

01B Résolution pour la tenue de la séance à huis clos

2020-06-114

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 23 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par conférence téléphonique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et résolu unanimement :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par conférence téléphonique.

– Adoptée –

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-06-115

Proposé par : Mme Diane Jacob
Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 01B Résolution pour la tenue de la séance à huis clos
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Présentation du projet de règlement numéro 296A-2018

- 04 Avis de motion, règlement numéro 296A-2018 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie dans le rang Sud
- 05 Accepter les dispositions temporaires du programme RIRL pour les travaux de voirie dans le rang Sud
- 06 Demande de soumission pour les travaux de voirie dans le rang Sud
- 07 Offre pour l'achat de terrains dans la rue Crête, 2 propositions
- 08 Questions
- 09 Levée de la séance

— Adoptée —

03 Présentation du projet de règlement numéro 296A-2018

Le projet de règlement numéro 296A-2018 est présenté par Monsieur Michel Tremblay, conseiller au siège numéro quatre (4). Ce règlement porte sur un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour la réalisation de travaux de reconstruction du rang Sud, projet MEK-P0151. Ce projet est admissible à une subvention du programme RIRL.

2020-06-116

Proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : M. Michel Tremblay et il est résolu que ce conseil approuve le projet de règlement numéro 296A-2018 décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux de reconstruction du rang Sud.

- Adoptée —

04 Avis de motion, règlement numéro 296A-2018 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de voirie dans le rang Sud

AVIS DE MOTION présentée par M. Michel Tremblay, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation, à une prochaine séance, d'un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 2 600 000 \$ pour des travaux de reconstruction du rang Sud.

05 Accepter les dispositions temporaires du programme RIRL pour les travaux de voirie dans le rang Sud

2020-06-117

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Hérouxville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyée par : Mme Helene Gilbert

Et il est unanimement résolu et adopté :

QUE le conseil de la municipalité de Hérouxville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, et s'engage à réaliser les travaux avant le 31 décembre 2020.

QUE la reddition de compte sera transmise dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 janvier 2021.

QUE le conseil de la municipalité de Hérouxville confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2020-02-39.

— Adoptée —

06 Demande de soumission pour les travaux de voirie dans le rang Sud

2020-06-118

CONSIDÉRANT la présentation d'un projet au volet redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour la reconstruction du rang Sud;

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau
Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

De demander des soumissions publiques pour la reconstruction du rang Sud sur le SEAO.

QUE le contrat sera adjugé conditionnellement à la confirmation du versement d'une subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

QUE le contrat sera adjugé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De confier le mandat de la préparation du document d'appel d'offres au service d'ingénierie de la MRC de Mékinac.

- Adoptée —

07 Offre pour l'achat de terrains dans la rue Crête, 2 propositions

2020-06-119

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 10 juin 2020 et acceptée par ce conseil ;

Il est proposé par : Mme Helene Gilbert

Appuyé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville (Paroisse) et M. Danny Thellend pour le lot «13 » correspondant au lot 6 380 352 du cadastre du Québec.

- Adoptée-

2020-06-120

CONSIDÉRANT le projet de développement domiciliaire sur des terrains appartenant à la municipalité et situé sur la rue Crête;

CONSIDÉRANT l'offre reçue en date du 14 juin 2020 et acceptée par ce conseil au prix de 20 \$ le mètre carré ;

Il est proposé par : Mme Carole Hubert Ruel

Appuyé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu :

D'autoriser le maire, Monsieur Bernard Thompson et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Denise Cossette, à signer l'acte de vente à intervenir entre la Municipalité de Hérouxville (Paroisse) et M. Alexandre Larouche pour le lot «15 » correspondant au lot 6 380 354 du cadastre du Québec.

- Adoptée-

08 Questions

Aucune question relative à la présente

09 Levée de la séance

2020-06-121

Proposé par : Mme Diane Jacob

Appuyé par : Mme Carole Hubert Ruel et il est résolu de lever la séance à 18 h.

— Adoptée —